

# ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

## Enseignants : pour ne rien oublier

### Le contrat

Le contrat signé par le ministère de l'Éducation nationale vous autorise à copier, pour les besoins de votre enseignement, des pages de livres, des articles de journaux ou de revues, des extraits de partitions de musique, à condition de respecter certaines règles et de participer à un dispositif de déclaration des œuvres copiées, lorsque votre école est sollicitée.

### Les conditions à respecter

- La copie intégrale d'une publication est interdite.
- Les parties d'œuvres copiées ne doivent pas excéder, par acte de reproduction :
  - 10 % d'un livre ou d'une partition de musique,
  - 30 % d'une revue ou d'un journal.
- Si l'ouvrage est épuisé, une autorisation spécifique de photocopie intégrale peut être demandée au CFC.
- Le nombre de pages de copies\* de publications distribuées à un élève au cours d'une année ne peut excéder **80 pages**.
- Il est essentiel d'indiquer les références des œuvres que vous copiez : c'est une question de rigueur intellectuelle et de respect du droit moral des auteurs.

### En quoi consiste la déclaration des œuvres ?

Chaque année, un échantillon de 3 000 écoles, publiques et privées, est défini par le Ministère pour mettre en place cette déclaration. Lorsque votre école fait partie de cet échantillon, il vous revient de recenser, pendant quatre semaines, les œuvres que vous reproduisez pour vos élèves : références précises de la publication et nombre de pages de copies correspondant.

La communication d'informations sur les œuvres copiées protégées constitue un engagement majeur du contrat. En effet, ces renseignements sont indispensables car le CFC **reverse les droits de copie aux auteurs et aux éditeurs** des œuvres que vous avez effectivement copiées, proportionnellement au nombre de reproductions que vous en avez faites.

Bien entendu, cette démarche doit respecter votre anonymat.

### Comment déclarer les copies que vous effectuez pour vos élèves ?

C'est uniquement pendant la période prévue qu'il vous est demandé de remplir le tableau de déclaration à chaque fois que vous copiez un extrait de publication protégée.

Le tableau mis à votre disposition vous permet de compléter les informations suivantes :

**Livres :**

• **Toujours indiquer** les quatre informations suivantes : le titre, l'auteur, l'éditeur et la collection lorsqu'elle existe

Entourer le type de support de l'œuvre copiée

Entourer le(s) mode(s) de diffusion aux élèves  
*Projection en classe* : au moyen d'un vidéo-projecteur, d'un TBI...  
*Intranet* : mise en ligne sur un réseau fermé ou sur un ENT

| Œuvre issue :                                 | TITRE/NOM de l'œuvre                          | AUTEUR(S)                              | ÉDITEUR (pour les livres) | COLLECTION (pour les livres) | Élèves destinataires                                        | Taille de l'extrait copié (en nombre de pages) | Nombre d'élèves destinataires | Nombre total de copies diffusées | Mode de diffusion aux élèves                       |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------|
| d'un support papier<br>d'un support numérique | 40 SÉQUENCES D'HISTOIRE AU CE2                | F. FONTAINE<br>C. LAMBLIN<br>B. VERLON | RETZ                      | ATOUTS DISCIPLINES           | MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE<br>PS CE1<br>MS CE2<br>GS CM1<br>CM2 | 0,5                                            | x 28                          | = 14                             | Photocopie<br>Projection en classe<br>Intranet/Mti |
| d'un support papier<br>d'un support numérique | LACLASSE.FR                                   |                                        |                           |                              | PS CE1<br>MS CE2<br>GS CM1<br>CM2                           | 1                                              | x 22                          | = 22                             | Photocopie<br>Projection en classe<br>Intranet/Mti |
| d'un support papier<br>d'un support numérique | TOUTE MON ANNÉE DE MATERNELLE, GRANDE SECTION | M. BROSSIER                            | MAGNARD                   | TOUTE MON ANNÉE              | PS CE1<br>MS CE2<br>GS CM1<br>CM2                           | 2                                              | x 24                          | = 48                             | Photocopie<br>Projection en classe<br>Intranet/Mti |

**Journaux, revues :**

• **Indiquer seulement** le titre du périodique  
• **Mentions inutiles** : titre de l'article, auteur de l'article, date du journal, éditeur du journal

Entourer le niveau des élèves à qui sont remises les copies

Taille de l'extrait copié, exprimée en pages A4 (21 x 29,7 cm)

Nombre d'élèves auxquels sont destinées les copies ou les projections, méls...

**NB** : les extraits de publications intégrés dans les montages doivent être déclarés.

\* Par page de photocopie, on entend une feuille de format A4 (21 x 29,7 cm), celle-ci pouvant comporter la reproduction d'un ou plusieurs documents protégés (exemples : montage de plusieurs extraits d'œuvres sur une même feuille, 2 pages d'un livre sur une même copie). Une page de format A3 correspond à deux pages de photocopies au sens du contrat.